

SAGE Adour-Amont 13/02/2008 – Réunion de la CLE Compte rendu

ndu

CompteRenduCLE20080213.doc

Page 1 / 7

20/02/2008

1 - PARTICIPANTS

La Liste des participants est jointe en Annexe au présent compte rendu.

Au total, 23 membres de la CLE étaient formellement représentés à la réunion ¹ répartis comme suit :

- collège des élus : 5 sièges représentés ;
- collège des usagers : 9 sièges représentés, et 1 personne assistant à la réunion à la place d'un membre titulaire ou suppléant mais sans en être formellement le représentant ;
- collège des services : 9 sièges représentés.

En outre, 7 personnes non membres de la CLE ont assisté aux débats, sans prendre part aux votes.

La séance est ouverte à 15 h 45.

Le Président Jean-Claude DUZER remercie les membres de la CLE qui se sont mobilisés pour la présente réunion, et insiste sur le fait que le SAGE est une construction collective, qui nécessite la participation active de tous.

Il rappelle également que la réglementation désormais applicable à l'élaboration des SAGE n'implique plus systématiquement le respect d'un quorum ; en l'occurrence, les décisions à prendre lors de cette séance pourront être adoptées à la majorité des personnes présentes.

2 - OBJET DE LA REUNION

L'ordre du jour est le suivant :

- présentation, discussion et validation du diagnostic
- études complémentaires nécessaires à l'élaboration du SAGE ;
- perspectives sur la nouvelle « feuille de route » de l'élaboration du SAGE ;
- information sur l'avancement de la démarche de la révision du PGE Adour amont ;
- questions diverses (communication sur le SAGE; sites Natura 2000 de l'Adour en Aquitaine et en Midi-Pyrénées).

3 - COMPTE-RENDU

3.1 - PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DISCUSSIONS

3.1.1 - Introduction

Jean-Claude DUZER rappelle que l'achèvement du diagnostic marque la fin du travail sur l'analyse des forces et des faiblesses du territoire du SAGE :

- l'état des lieux (validé par la CLE en octobre 2007) a dessiné le portrait général du territoire ;
- le diagnostic (présenté aujourd'hui et soumis à validation par la CLE) fait ressortir les éléments les plus marquants.

¹ L'arrêté du 19 septembre 2005 portant composition de la CLE et les arrêtés modificatifs qui ont suivi désignent généralement les membres de la CLE nommément. Un membre de la CLE nominativement désigné ne peut être représenté, en séance, que par son suppléant désigné dans l'arrêté ; il ne peut être représenté par un autre ressortissant de la même structure que celle à laquelle il appartient. Toutefois, quelques sièges de la CLE sont désignés de manière non nominative, mais es qualité, par exemple sous la forme « Monsieur le Président de [...] ou son représentant » ; seule une rédaction de cette forme permet à une personne non désignée nominativement de représenter une structure.



Les phases suivantes (analyse des tendances, élaboration de scénarios, choix d'une stratégie) se baseront sur cet état des lieux et ce diagnostic.

Le document provisoire de diagnostic a été mis à la disposition de tous les membres de la CLE. Ses grandes lignes vont être à nouveau présentées aujourd'hui, puis elles seront soumises au débat de la CLE; ensuite, la CLE devra se prononcer pour valider le diagnostic, avec d'éventuelles réserves qui seraient levées dans les semaines à venir (comme cela avait été fait pour l'état des lieux).

3.1.2 - Présentation du diagnostic par l'animateur et discussions

L'exposé présenté par A. HETIER, animateur du SAGE, est joint en Annexe au présent compte rendu. Il rappelle successivement :

- la place du diagnostic dans la démarche d'élaboration du SAGE [diapo n°3]
- les objectifs et la portée du document de diagnostic [diapos n°5 à 8]
- les éléments essentiel des différents Chapitres du document, qui reprennent les éléments apportés lors des réunions des Commissions de novembre et décembre 2007, ainsi que l'identification des enjeux qui en découlent [diapos n°9 à 26].

Au fur et à mesure de l'exposé, les questions ou remarques suivantes ont été formulées :

[diapo 11]: un territoire sensible aux pollutions diffuses (graphiques des teneurs en nitrates)

M. Geoffre [UMINATE] : y a-t-il une relation entre les volumes d'eau utilisés en agriculture irriguée et le lessivage de l'azote ?

M. Puyo [Ch. Agric. 65] : l'utilisation de l'azote par la plante est facilitée par l'apport d'eau, l'irrigation permet donc de limiter les pertes de nitrates.

[Animation du SAGE]: il n'est pas possible d'établir une relation directe entre irrigation et flux de nitrates vers les eaux. Les phénomène du lessivage est complexe, et la relation entre apports d'eau et lessivage n'est pas directe, ces flux étant déterminés par les conditions climatiques, les quantités de fumure apportés, et la minéralisation naturelle de l'azote dans les sols. Une irrigation bien conduite permet effectivement de limiter les reliquats de fumure, mais n'agit pas sur la minéralisation naturelle; inversement, si elle est mal conduite, l'irrigation peut engendrer des transferts d'azote (cf. rapport de Diagnostic, Chapitre I, § 1.5.1).

M. Dartau [AAPPMA Le Pesquit] : pourquoi y a t il une telle différence entre les teneurs en nitrates à St-Vincent-de-Paul et celles du Grand Lées ?

[Animation du SAGE] : ces différences s'expliquent en grande partie par le fait que le bassin de l'Adour à Saint Vincent de Paul est très largement classé, depuis 1994, dans la « zone vulnérable » ; les actions menées en conséquence de ce classement ont permis de stopper une tendance à la hausse ; inversement, pour le Lées, la majeure partie du bassin n'était jusqu'à présent pas concernée par ce classement.

[diapo 13]: un territoire exposé aux inondations, et [Hors diaporama]: Pôles urbains (cf. rapport de Diagnostic, Chapitre I, § 3: encore des retards dans l'application de la directive ERU, performances faibles des réseaux de collecte, nécessité d'améliorer le traitement bactériologique)

M. Geoffre [UMINATE]: peut-on réfléchir à d'autres modes d'assainissement ? Peut-on utiliser certaines zones humides pour du surstockage (zones d'inondation) ?

MISE, AEAG, Institution Adour : il y a des réflexions à ce sujet, comme dans l'action de reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour

[Animation du SAGE] : cette question peut être prise en compte dans le SAGE, comme cela sera montré dans la partie sur les zones d'intérêt stratégiques pour la gestion de l'eau (un des points du PAGD).

- M. Vaudel [MISE 64]: il faudrait faire une approche par étude/réflexion sur la prise en compte des impacts de l'aggravation des ruissellements (urbains notamment).
- M. Puyo [Ch. Agric. 65]: l'assainissement individuel comporte une forte proportion de dispositifs non conformes, avec des répercussions sur la qualité de la nappe alluviale de l'Adour.
- M. Pagès [Ass. des Maires du Gers] : la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif génère des coûts importants ; le maintien d'une part d'assainissement non collectif est inévitable, l'assainissement collectif ne devenant rentable qu'à partir d'une densité importante (au moins un branchement tous les 20 à 40 m)
- M. Chédeville [MISE 65] : il ne faut pas opposer assainissement collectif et non collectif. Il faut recourir au collectif quand c'est possible, et à l'ANC autrement. Il faut signaler que la mise aux normes des assainissements autonomes a été engagée, c'est à inscrire au diagnostic.
- M. Duzer rappelle l'implication des SPANC, et les pouvoirs des maires en ce qui concerne les mises en conformité des dispositifs d'assainissement individuel ; la modernisation des dispositifs est cependant coûteuse, voire hors de portée dans certains cas.

Mme Cherrier [Contrat de Rivière Haut et Moyen Adour] précise que la dégradation de la qualité bactériologique de l'Adour a été observée sur une série de points de mesure placée en aval des différentes stations d'épuration ; il ne faut pas pour autant conclure à une dégradation de l'ensemble du linéaire.

[Animation du SAGE] : c'est noté. Il faut quand même souligner que ces problèmes se rencontrent déjà très en amont du bassin (dès l'aval de La Mongie).

M. Puyo [Ch. Agric. 65] déplore la perte de terres agricoles, suite au développement des pôles urbains; beaucoup d'efforts sont consacrés à la conservation des espaces naturels, tandis qu'on ne fait rien pour la conservation des terres agricoles.

En réponse à cette remarque, M. Duzer se dit convaincu que l'avenir de l'espace rural passe par l'accueil de nouveaux arrivants sur les territoires péri-urbains, ainsi qu'en zone rurale; il y a un équilibre à trouver entre le maintien des activités agricoles et la nécessité d'accueillir de nouveaux arrivants et de nouvelles activités sur ces territoires et donc d'autoriser des constructions (habitations et locaux de travail).

[diapo n° 14] : Eaux et milieux

M. Geoffre [UMINATE] : certaines gravières ont été refermées. Il faudrait aller vérifier si elles ont des incidences sur la qualité de l'eau (pollutions, etc.).

Mme Lacroix [AEAG] et M. Soubiran [FDAAPPMA 32] précisent qu'il existe désormais des cellules d'assistance pour les zones humides, rattachées aux Services des Conseils Généraux, notamment dans les départements des Pyrénées Atlantiques et du Gers.

M. Soubiran [FDAAPPMA 32] : sera t il possible d'améliorer l'insertion environnementale des plans d'eau ?

[Animation du SAGE]: Le SAGE devrait pouvoir formuler des dispositions en ce sens.

M. Beroud [DIREN Aquitaine]: l'évolution des textes donne du poids aux SAGE en matière de zones humides ; le projet de SDAGE demande aux SAGE de réaliser les inventaires correspondants.

M. Napoléon [FDAAPPMA 32] : en matière de crues, il faudrait essayer de ne pas accélérer l'évacuation de l'eau (endiguement, etc.) et raisonner autrement (zones de divagation, amortissement de la crue, etc.).

[diapo n°15]: Eau et prélèvements

Mme Lacroix [AEAG] précise que le Conseil d'Administration de l'AEAG a décidé qu'aucune aide financière pour des travaux ayant pour conséquence l'augmentation des prélèvements dans la nappe des sables infra molassiques (Eocène du sud du bassin Adour Garonne - masse d'eau 5082) ne sera accordée par l'Agence tant qu'il n'y aura pas de décision collective de gestion des usages de cette nappe à l'échelle des 4 départements de l'Adour; la mise en place d'un SAGE sur cette nappe « Eocène est inscrite dans le projet de SDAGE (mesure A10).

- M. Geoffre [UMINATE] et Mme Come [Collectif Adour Eau Transparente] : il faut mettre en avant la nécessité de s'orienter vers des économies d'eau.
- M. Roussel [Institution Adour] : les économies d'eau sont le point n°1 inscrit dans le PGE Adour.

Mme Lacroix [AEAG] précise que le Comité de Suivi du PGE est bien actuellement l'instance à l'intérieur de laquelle se tiennent les réflexions sur les aspects quantitatifs de la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE, mais qu'à la suite de ces réflexions, qui lui seront présentées, la CLE aura la responsabilité de décider des mesures adéquates.

M. Beroud [DIREN Aquitaine] précise que le SAGE sera fondé à réglementer la répartition du « volume disponible » entre les différentes catégories d'usagers.

[diapos n° 18 à 24] : présentation des enjeux

Remarque préalable : les enjeux ne sont pas présentés dans un ordre hiérarchique.

[diapo n°22]: atteindre le bon été quantitatif des eaux souterraines

M. Puyo [Ch. Agric. 65] persiste à exprimer son désaccord avec le classement de la nappe alluviale en « mauvais état quantitatif ».

En réponse, Mme Lacroix, ainsi que MM. Duzer et Chédeville rappellent que ce point, déjà abordé lors de la réunion de la Commission Eau et prélèvements du 5 décembre dernier, a été tranché bien antérieurement lors des discussions de la Commission Territoriale Adour, puis validé par le Comité de Bassin : il n'est pas opportun de relancer ce débat. L'enjeu consiste désormais à atteindre le « bon état » quantitatif ; les compléments à l'étude BURGEAP sur les potentialités de la nappe alluviale permettront d'éclairer la situation ; si les conclusions en sont que la nappe est en situation d'équilibre quantitatif, il suffira de veiller au maintien de cet équilibre.

[diapo n°24] : préserver la qualité hydrodynamique

Mme Lacroix [AEAG] précise que l'action de restauration de l'espace de mobilité ne constitue plus une « action test », mais une opération à part entière, qui, à la suite d'une concertation importante, a été menée à la satisfaction de tous, et pourra être étendue sur d'autres portions de la vallée.

CACG

3.2 - VALIDATION DU DIAGNOSTIC

Débats préalables

Jean-Claude Duzer rappelle aux membres de la CLE qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur les esquisses des pistes d'actions à mener, mais bien sur le diagnostic lui-même. Les actions à mener feront l'objet des prochaines phases de travail de la CLE. La CLE doit se prononcer pour valider le document de diagnostic, avec d'éventuelles réserves qui seraient levées dans les semaines à venir (comme cela avait été fait pour l'état des lieux)

Mme Come [Collectif Adour Eau Transparente] : est-il possible de rajouter des enjeux ? Par exemple « préserver les ressources en consommant moins » ?

Réponse (collective) : ceci n'est pas un enjeu, mais plutôt un scénario (à traiter dans une phase ultérieure du travail de la CLE).

M. Anaclet [Ch. Agric. 40] : on parle de « valorisation du patrimoine », de « valorisation des milieux », mais pas de la « valorisation des activités économiques ». Or c'est un enjeu de ces territoires, notamment au travers de l'irrigation.

Réponse [Coordination et animation du SAGE] : le terme « valorisation » a été employé pour certains thèmes (milieux, usages de loisir) parce qu'ils apparaissent sous-valorisés aujourd'hui, par rapport à d'autres activités. Cela ne veut pas dire qu'ils seront prioritaires par rapport aux autres, dans les actions de valorisation à venir ; l'objectif fondamental du SAGE est d'aboutir à un développement équilibré et durable des différents usages de la ressources en eau, y compris donc les usages à vocation économique, qui relèvent de l'intérêt général. Ceci pourra être rappelé en préambule au rapport de diagnostic.

M. Beroud [DIREN Aquitaine] demande s'il ne serait pas opportun de considérer les poissons migrateurs comme un enjeu à part entière, au même niveau que les autres.

Note post – réunion : ce point n'a pas été repris par l'assemblée ; la conservation et la restauration des poissons migrateurs constituent une déclinaison d'enjeux déjà identifiés par le Diagnostic. Il existe par ailleurs pour ces espèces un Plan de Gestion spécifique élaboré par le COGEPOMI, que le SAGE pourra reprendre à son compte (le Plan de Gestion 2008-2012 est en cours d'élaboration à partir des éléments - bilan et programme de mesures - déjà validés par le COGEPOMI, et sera soumis pour approbation au COGEPOMI lors de sa prochaine séance plénière, envisagée pour fin mars 2008).

Résultats du vote

Rappel : Seuls les membres de la CLE sont autorisés à voter pour ou contre la validation du diagnostic ; le résultat du vote est le suivant :

contre : 0 abstention : 2

pour : tous les autres membres présents ayant le droit de vote.

Le rapport de diagnostic est donc validé, sous réserve de remarques éventuelles à transmettre sous 10 jours à l'animation du SAGE, ces dernières ne devant pas remettre en cause les orientations fondamentales du document.

3.3 - PERSPECTIVES SUR LA NOUVELLE « FEUILLE DE ROUTE »

Cf. diapositives n° 28 à 33 de l'exposé présenté par l'animateur.

L'équipe d'animation / coordination est en attente des précisions qui seront apportées par une circulaire ministérielle, et par le nouveau guide méthodologique pour l'élaboration des SAGE.

Le Comité Technique du SAGE a prévu d'alerter le Préfet Coordonnateur sur l'inopportunité de procéder à un renouvellement de la CLE au cours de la phase d'élaboration du projet de SAGE.

3.4 - ETUDES COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A L'ELABORATION DU SAGE

Analyse spécifique de l'aléa d'érosion (diapo n° 34)

M. Roussel [Institution Adour] : quels seraient les délais de réalisation de cette analyse ? quels apports sont attendus pour le SAGE ?

Réponses: [Animation du SAGE]: un délai d'environ 2 mois, donc compatible avec les délais d'élaboration du projet de SAGE; l'analyse doit permettre d'identifier les territoires prioritaires, où seront proposées des actions visant à réduire les risques d'érosion (de telles propositions ont été formulées dans le département du Gers sur la zone des Etangs d'Armagnac).

A la demande de M. Duzer, la CLE valide le principe de la réalisation de cette analyse, et confie au Bureau le soin d'en organiser les modalités pratiques.

Mme Sabel [Ass. Nature Midi-Pyrénées] : en vue de s'orienter vers des économies d'eau, peut-on améliorer la connaissance des usages (qui, où, quand, comment?) au-delà des renseignements portés par le document d'état des lieux?

M. Vaudel [MISE 64] : la question est très pertinente, elle est au cœur du problème. En l'absence de ce genre d'information, le groupe de travail manque d'imagination.

Réponse collective : il n'y a peut-être pas besoin d'études supplémentaires, mais plutôt la nécessité de mobiliser les connaissances déjà acquises.

3.5 - AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE LA REVISION DU PGE ADOUR AMONT

M. Roussel [Institution Adour] précise que le Comité de Rédaction du PGE travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de révision, qui sera soumis courant avril prochain au Comité de Suivi du PGE.

A la demande de M. DUZER, M. Roussel précise que ce projet pourra faire l'objet d'une présentation aux instances de la CLE, la composition de la Commission « Quantité » de la CLE étant cependant très proche de celle du Comité de Suivi du PGE.

3.6 - COMMUNICATION SUR LE SAGE

- Le n°1 de la lettre d'information périodique du SAGE Adour est en cours d'établissement.
 Diffusion préférentielle sous forme électronique; pour les exemplaires papier, recours à une imprimerie engagée dans une démarche respectueuse de l'environnement (exemple démarche Imprim'Vert).
- Des journées d'information (avec visites sur le terrain) seront prochainement organisées sur différents thèmes. La première journée sera consacrée aux plans d'eau et gravière, avec notamment une gravière en exploitation, et une gravière ayant cessé d'être exploitée et ayant été renaturée. Les modalités pratiques d'une telle journée sont en cours de définition. Si certaines personnes ont des souhaits ou des propositions de visites thématiques, elles sont priées de contacter la coordination du SAGE.

3.7 - FONCTIONNEMENT DEMATERIALISE DE LA CLE

Il a été proposé à la CLE de renforcer la diffusion des convocations par courrier électronique, et la diffusion des documents par l'intermédiaire du site internet.

Il en découle la nécessité de disposer du maximum d'adresses électroniques de membres de la CLE. Ces adresses ne seront pas divulguées, ; elles resteront à l'usage exclusif de l'équipe de coordination et d'animation du SAGE Adour amont pour les besoins de travail de la CLE et des commissions.

3.8 - QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'évaluation environnementale

M. Vaudel [MISE 64]: Le décret de 2005 sur l'évaluation environnementale des plans et programmes² s'applique aux SAGE, et justifie donc la production de ce rapport (l'un des 4 dossiers constituant le projet de SAGE, cf. diapositive n° 3). Il faudrait déjà s'engager dans la démarche d'évaluation du SAGE, de manière itérative entre la rédaction du SAGE et le document d'évaluation environnementale.

M. Beroud [DIREN Aquitaine] : ce rapport est important, mais pas particulièrement complexe ; il s'appuie sur les diverses productions réalisées au cours de la démarche d'élaboration du projet de SAGE.

Sites Natura 2000 de l'Adour en Aquitaine et en Midi-Pyrénées :

Lors de son Conseil d'Administration, l'Institution Adour s'est déclarée prête à assurer le rôle d'Opérateur (chargé d'animer la phase d'élaboration des Documents d'Objectifs) sur les sites concernant l'Adour. Deux sites contigus (« Vallée de l'Adour » en Midi-Pyrénées, puis «l'Adour » en Aquitaine) sont concernés sur l'axe Adour. Il conviendra de veiller à la mise en cohérence de la démarche sur ces deux sites et également avec celui des « Barthes de l'Adour » traversé par le site aval.

3.9 - CLOTURE DES DEBATS

M. DUZER remercie les personnes présentes pour leur participation et la bonne tenue des débats.

La séance est clôturée à 19h00.

Pour validation, le 27/02/2008

² Décret n° 2005-613 du 27 mai 2005 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.



Plan de l'exposé

- Avancement de la démarche
- Présentation du Diagnostic
- L'organisation pour les phases à venir.



Avancement de la démarche

Selon l'ancien « guide méthodologique »

- 4 étapes préparatoires
 - État des Lieux
 - Diagnostic
 - Tendances et scénarios
 - Choix stratégiques
- Une étape de finalisation : Élaboration des produits du SAGE :

 - Rapport de présentation
 Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
 - Règlement

_	Rapport	environnementa	ıl
	1111		

4	
Présentation du diagnostic	
SAGE Adour - CLE 13 fév. 2008	

Diagnostic: objectifs

- Objectifs : Mise en évidence
 - des atouts et contraintes du territoire
 - des interrelations acteurs / usages / ressources
 - → pour aboutir aux grands enjeux du SAGE
- Méthode :
 - Lecture transversale de l'État des Lieux
 - Recherche de compléments d'informations
 - 4 réunions de Commissions thématiques



SAGE Adour - CLE

13 fév. 20

Diagnostic : élaboration

- → Quatre réunions de Commissions thématiques en novembre / décembre 2007
- Eau et occupation de l'espace
- Eau et entretien / conservation des milieux
- Eau et prélèvements
- Eau et usages non consommateurs
- Comptes-rendus téléchargeables sur le site de l'I.Adour
- →Rédaction d'un document de synthèse
- Présenté aux membres du Bureau, puis
- diffusé aux membres de la CLE



SAGE Adour - CLE

13 fév. 2008

Portée du document de diagnostic

- il constitue une synthèse des éléments apportés en réunions de Commissions
- il ne constitue pas un des dossiers du projet de SAGE
- → de ce fait, il ne sera pas soumis aux consultations ultérieures à l'approbation du projet par la CLE



13 fév. 2008

Structure du document

4 Chapitres, 11 sous-thèmes

- 1. Eau et occupation de l'espace
- 2. Eau et milieux naturels
- 3. Eau et prélèvements
- 4. Eau et usages non consommateurs

Pour chaque chapitre, un plan analogue :

- → Constats
- → Enjeux
- → Pistes de solution (à approfondir ultérieurement)

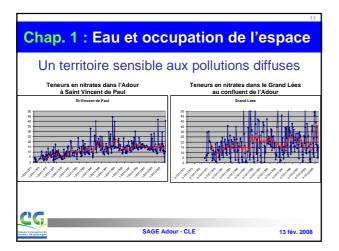


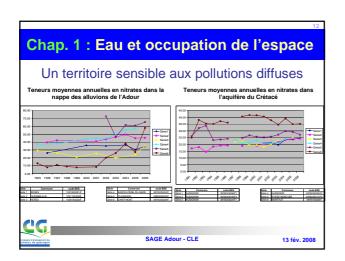
SAGE Adour - CLE

L'essentiel des Chapitres Les points - clés du diagnostic Les enjeux qui en découlent



Chap. 1 : Eau et occupation de l'espace • Un territoire sensible aux pollutions diffuses - en raison des conditions climatiques, pédologiques, et d'occupation des sols - des conséquences défavorables vis à vis de la qualité des eaux superficielles (nitrates, phytos, MES, phosphore) et souterraines (nitrates, phytos) - des actions (nitrates, phytos) à poursuivre et à intensifier, sans omettre les acteurs non agricoles - un thème d'action négligé : l'érosion





Chap. 1 : Eau et occupation de l'espace

- Un territoire exposé aux inondations
 - en raison des conditions naturelles, et de facteurs aggravants liés aux modalités d'occupation des sols (urbains et agricoles)
 - des conséquences défavorables pour la sécurité des personnes et des biens
 - prévention récemment réorganisée
 - une liaison forte avec les thématiques d'entretien et de conservation des milieux

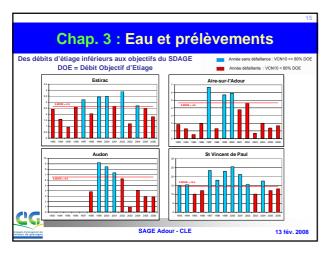


13 fév. 2008

Chap. 2: Eau et milieux

- 1. Des milieux <u>naturels</u> aquatiques ou humides à forte valeur patrimoniale...
 - →... mais insuffisamment connus, en particulier sous l'angle de leurs fonctions de préservation de la ressource en eau
 - →... et soumis à diverses pressions défavorables
- 2. Une liaison à préserver avec la mobilité et les crues
- 3. Des milieux <u>artificiels</u> (plans d'eau et gravières) à mieux valoriser
 - →...en vue également de limiter leurs impacts sur les milieux naturels, et de développer leur potentialité d'accueil
- Des rôles importants dans la gestion de la ressource (qualité et quantité)

SAGE Adour - CLE



Chap. 3: Eau et prélèvements

- Des débits d'étiage inférieurs aux objectifs
- des relations fortes entre l'Adour, sa nappe alluviale et le système des canaux
- une instance ad hoc : PGE, sur un territoire moins étendu que le SAGE, mais rassemblant l'essentiel des
- un problème spécifique : baisse de la nappe de l'Eocène (eau potable, thermalisme, industrie, irrigation et stockage de gaz) → SAGE Eocène inscrit au projet de SDAGE



13 fév. 2008

Chap. 4: Eau et usages non consommateurs

- 5 grands usages
 - Hydro-électricité, nautisme, pêche professionnelle, pêche de loisir, aquaculture.
- · des pressions modestes sur la ressource
- un potentiel de développement souvent faible
- sauf pour la randonnée nautique (aval de Tarbes)
- des besoins en termes de :
 - qualité des eaux
 - qualité des habitats
 - continuité
 - débit (notamment en période d'étiage)



SAGE Adour - CLE

Synthèse: Les grands enjeux du SAGE

Reconquérir et préserver la qualité des eaux Enjeu identifié par les Commissions : Eau et occupation de l'espace (pollutions diffuses et pôles urbains)

Eau et usages non consommateurs En relation avec:

- L'atteinte du « Bon état » DCE (chimique / écologique),
- · La satisfaction des usages AEP,
- La satisfaction des usages non consommateurs (aquaculture, pêche, nautisme...)
- Les divers programmes en cours de lutte contre les pollutions



13 fév. 2008

Limiter l'exposition des zones urbaines aux inondations

Enjeu identifié par les Commissions :

Eau et occupation de l'espace (exposition aux inondations)

Eau et milieux (importance du patrimoine naturel en zone inondable)

En relation avec

- la sécurité des personnes et des biens
- la préservation des terres agricoles
- la finalisation des PPRI



SAGE Adour - CLE

Restaurer des débits d'étiage satisfaisants

Enjeu identifié par la Commission Eau et prélèvements (Axe Adour, canaux et affluents,)

...également évoqué en Commission Eau et usages non consommateurs (aquaculture, nautisme)

En relation avec :

- Le respect des dispositions du SDAGE (DOE, DCR)
- La satisfaction des usages et des équilibres biologiques
- La mise en œuvre du PGE et sa révision



Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines Enjeu identifié par la Commission : Eau et prélèvements En relation avec : I'obtention du Bon État (DCE) Ia satisfaction des usages (AEP, Thermalisme, prélèvements) I'enjeu « restaurer des débits d'étiage satisfaisants » Ia mise en place d'outils de gestion intégrant eaux superficielles et nappes d'accompagnement (cf. PGE) un futur SAGE « Eocène »

Restaurer et préserver les habitats aquatiques et les zones humides Enjeu identifié par les Commissions : Eau et occupation de l'espace (pollutions diffuses) Eau et milieux (conservation du patrimoine naturel associé) Eau et usages non consommateurs (support des activités de pêche, nautisme...) En relation avec: l'obtention du Bon état (DCE) l'enjeu « reconquérir et préserver la qualité des eaux » le rôle de ces milieux dans la gestion globale de l'eau le développement raisonné des zones urbaines et agricoles, l'implantation des gravières. Les programmes Natura 2000 la problématique des espèces envahissantes SAGE Adour - CLE 13 fév. 2008

Préserver la qualité hydrodynamique de l'Adour Enjeu identifié par la Commission Eau et milieux En relation avec • les enjeux « inondation » et « habitats / zones humides » • l'action test « espace de mobilité »

Restaurer la continuité hydraulique (amont/aval et aval/ amont) Enjeu identifié par les Commissions: Eau et milieux (migrations piscicoles, conservation des habitats) Eau et usages non consommateurs (nautisme) En relation avec Les axes bleus du SDAGE L'obtention du bon état (DCE) Le développement (?) de l'hydro-électricité Les programmes d'équipement des ouvrages (passes à poissons et canoë)



Validation du diagnostic ? > des remarques ou compléments peuvent être transmis à la CACG (ou à l'Institution Adour) > a.hetier@cacg.fr > f.cuende@cg64.fr

Organisation pour les phases à venir > En attente de précisions annoncées... > Rappels sur les documents du SAGE > Identification de thèmes « à creuser »

En attente de précisions Le décret 2007-1213 du 10/08/07 a modifié le contenu et les procédures d'élaboration des SAGE Ces modifications doivent être précisées par : • une circulaire ministérielle → fin mars 2008 • des compléments au guide méthodologique, → mai / juin (version « projet » fin février 2008 ?) Une prolongation du délai d'élaboration du SAGE est indispensable (3 à 6 mois) D'ici là, le travail peut se poursuivre en approfondissant certains thèmes sur lequel les SAGE sont fondés à agir.

Principales modifications suite au décret du 10 août 2007 • Composition et fonctionnement de la CLE - suppression du quorum des 2/3 sauf pour modifications du règlement intérieur / validation du projet de SAGE - modification des règles de composition des collèges - suppression des suppléants • Contenu du SAGE - Articulation entre PAGD et Règlement - Définition limitative de thèmes pouvant être inscrits aux documents du projet de SAGE - Aspect réglementaire → Importance de la rédaction

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques 1. Le PAGD comporte (art. R.212-46 du Code de l'Environnement) : Une synthèse de l'état des lieux L'exposé des principaux enjeux de la gestion de l'eau ; La définition des objectifs généraux (L. 211-1 et L. 430-1), et l'identification des movens prioritaires de les atteindre : L'indication des délais et conditions dans lesquels les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives dans le périmètre défini par le schéma doivent être rendues compatibles avec celui-ci : → Opposabilité du PAGD aux décisions administratives L'évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en oeuvre du schéma et au suivi de celle-ci. => Contenu des SAGE « ancienne formule » SAGE Adour - CLE 13 fév. 2008 Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (2/2) 2. Le PAGD peut aussi (art. L212-5-1 du Code de l'Environnement) Identifier des zones humides d'intérêt environnemental particulier, et des «zones stratégiques pour la gestion de l'eau » Identifier des aires à protéger pour l'AEP actuelle ou future Identifier les zones où l'érosion des sols est de nature à compromettre les objectifs de bon état ou de bon potentiel Établir un inventaire des ouvrages hydrauliques pouvant perturber les milieux aquatiques et prévoir des actions d'amélioration Identifier les zones naturelles d'expansion de crues en vue de les préserver => Thèmes « optionnels », mais d'intérêt dans le contexte du SAGE Adour SAGE Adour - CLE Le règlement du SAGE Opposable aux tiers Le règlement du SAGE peut (art. R.212-47 du Code de l'Environnement) :

Prévoir la répartition du volume disponible entre les différentes catégories d'utilisateurs → révision du PGE par son Comité de Suivi Édicter des *règles particulières* d'utilisation de la ressource en eau :

A la restauration / préservation de la ressource (zones AEP d'importance particulière) À la préservation / restauration des milieux aquatiques dans les zones d'érosion Au maintien et à la restauration des zones humides d'intérêt particulier et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau Fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages => Préciser les réglementations existantes, sur des

SAGE Adour - CLE

rmes de prélèvements ou de rejets

Impacts cumulés significatifs en tel IOTAs et installations classées Épandages d'effluents

thèmes traités par le PAGD

Édicter les règles nécessaires

b)

Des thèmes à creuser dès à présent (1)... Les diverses pistes d'action évoquées par le diagnostic • Zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (Guide méthodologique publié par l'AEAG) • Zones d'érosion diffuse des sols agricoles → Utilité d'une <u>analyse spécifique</u> de l'aléa d'érosion → extension au territoire du SAGE du travail déjà réalisé dans le département du Gers aur la base du Guide méthodologique national (INRA / BRGM) → à exploiter en Commissions pour identification de territoires prioritaires et de pistes d'action → Accord de la CLE pour lancer cette analyse ? SAGE Adour - CLE

13 fév. 2008

Des thèmes à creuser dès à présent (2) · Zones de protection des aires de captage → A avancer en collaboration avec les MISE déjà chargées du • Zones naturelles d'expansion des crues → Capitaliser les PPRI existants, compléter par une étude spécifique · Ouvrages hydrauliques perturbateurs → Capitaliser les études existantes <u>CG</u>

SAGE Adour - CLE

Des thèmes à traiter ultérieurement · Zones humides d'intérêt environnemental particulier → en attente de l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF (fin 2008) • Définition du « volume disponible » à répartir entre les différentes catégories d'utilisateurs → en attente des résultats (fin 2008) de l'étude en cours (AEAG) et des conclusions du Comité de Suivi PGE

		37	
	Questions ou précisions ?		
	Questions ou precisions ?		
engagie d'animagement des colteux de goscogne	SAGE Adour - CLE	13 fév. 2008	



Réunion de la CLE du SAGE Adour Amont Aire-sur-l'Adour, 13 février 2008

	maires des Hautes-		The second second	aca i autoa-i yioilooa	
	2 20000		maires des Hautes	des Hautes-Pyrénées	16
	M. Gilbert DUCOS		M. Jean GUILHAS	Association des maires	
	Pyrénées)		Pyrénées)		
	maires des Hautes-		maires des Hautes-	des Hautes-Pyrénées	3
	M. Jean GALIAY (Association des		M. Henri DUBOE	Association des maires	i
	man co da Octo/		maires du Gers)		
	maires du Gers)		(Association des	du Gers	7
	M. André DEHEZ		M. Jean-Claude FRANCHETTO	Association des maires FRANCHETTO	1
	maires du Gers)		maires du Gers)		
	- (Association des		(Association des	du Gers	3
	M. Alain FAGET		M. Jean PAGES		
	Atlantiques)	1	Atlantiques)	Qualinques	
	maires des Pyrénées-	6	(Association des	es-	7.2
	(Association des	1	MAYNAT	s maires	
			M. Laurent TEULERE-		
	Atlantiques)		Atlantiques)		
	(Association des		(Association des	des Pyrénées-	<u> </u>
	M. Marcel POUBLAN		M. Arthur FINZI	Association des maires	
	Landes)		Landes)		ā
	M. YVes LAHOUN		M. Gabriel BELLUCU	Conseil général des	5
	Landes)		Landes)		
	(Conseil général des		(Conseil général des	andes	9
	M. Pierre DUFOURQ		M. Robert CABE		
	Pyrénées Atlantiques)	-	Pyrénées Atlantiques)		
	(Conseil général des		M. Jean CAS i AINGS (Conseil général des	Conseil général des	œ
	Pyrenees Auanuques)		Pyrenees Atlantiques)	1	
	(Conseil général des		(Conseil général des	Pyrénées Atlantiques	7
	M. Charles PELANNE		M. Marc COURET		
	Gers)		Gers)		c
	M. Francis DUPOUEY		M. Francis DAGUZAN	Conseil général du	n
	Gers)		Gers)		
	Conseil général du		(Conseil général du	Correct General on	5
	M. Robert		M. Jean-Pierre PUJOL		
	Hautes Pyrénées)	Cruck	Hautes Pyrénées)		
Ø 1112.	M. CASTELLS (Conseil général des	b)	M. BRUNE (Conseil général des	Conseil général des	4
	Hautes Pyrénées)		Hautes Pyrénées)		
	(Conseil général des		(Conseil général des	Conseil général des	ω
	M A ANNE		M DITTOLIB		
	(Conseil régional Midi-		(Conseil régional Midi-	Pyrénées	2
	M. Claude GAITS		M. Pierre FORGUES	\rightarrow	
	d'Aquitaine)		(Conseil regional d'Aquitaine)		
	(Conseil régional		HONTABAT	Conseil régional	_
			Mme Martine		
suppléant	Capponia	du titulaire		Siege	2
Signature du	Simpléant	Signature	Titulain	9	5

Réunion de la CLE du SAGE Adour Amont

Feuille de présence 13 février 2008

Page 1/8



SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

	M. Jean-Pierre LAFFERRERE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)		M. Bernard LABADIE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)	Syndicat de rivière des Landes	31
	M. Sylvain DOUSSAU (Syndicat de défense contre les Eaux de	*	M. Joseph LATAPIE (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	30
Estur	M. Jean-Pierre BASTIANINI (Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour, Comité de rivière Haut Adour)	, max		Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	29
	M. André BAQUIE (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)		M. Pascal MALHOMME (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)	Syndicat de rivière du Gers	28
	M. Gérard COURTADE (SIVOM du canton de Montaner)		M. Julien LACAZE (SIVOM du canton de Montaner)	Syndicat de rivière des Pyrénées-Atlantiques	27
	M. Jean-Pierre DALM (Communauté de communes du Cap de Gascogne)	yh h	M. Raymond VIALE (Communauté de communes du Grand Dax)	Structures intercommunales des Landes	26
	M. Alain LABARTHE (Communauté de communes du Pays Tarusate)		M. Guy DUFAU (Communauté de communes d'Aire sur l'Adour)	Structures intercommunales des Landes	25
	M. Alain GOMEZ (Communauté de communes des Luy-Gabas-Souye-Lees)		M. Guy BARUS (Communauté de communes du canton d'Arzacq Arraziguet)	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	24
	M. René LARROUCAU (Communauté de communes du canton de Garlin)		M. Patrick BARBE (Communauté de communes de Lembeye)	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	23
	M. Jean SAINT CRICQ (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)		M. Jean-Claude EUGENE (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)	Structures intercommunales du Gers	22
	M. Alain BEZIAN (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)		M. Henri CORMIER (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)	Structures intercommunales du Gers	21
taur ,	M. Jean-Paul RIGAL (Communauté de communes de Haute Bigorre)		M. Claude DEGAUCHY (Communauté de communes des Baronnies)	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	20
	M. Marc BORDIER (Communauté de communes du Val d'Adour)		M. René GAYRI (Communauté de communes Vic Montaner)	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	19
	M. Henri DUHON (Association des maires des Landes)	exun	M. Michel DAGUINOS (Association des maires des Landes)	Association des maires des Landes	18
	M. Claude CARRINCAZEAUX (Association des maires des Landes)		M. Jean-Paul LASSERRE (Association des maires des Landes)	M. Jean-Pau Association des maires LASSERRE des Landes (Association maires des l	17
Signature du suppléant	Suppléant	Signature du titulaire	Titulaire	Siège	



			1		
36	35	34	33	32	
Institution Adour	Institution Adour	Institution Adour	Institution Adour	M. Claude Syndicat de rivière des (Syndicat Landes intercomn Bassin ve	Siège
M. Bernard SUBSOL (Institution Adour)	M. Michel PASTOURET (Institution Adour)	M. Guy DARRIEUX (Institution Adour)	M. Jean-Claude DUZER (Institution Adour)	M. Claude GUIBERT (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)	Titulaire
	HWXT	excusé	1		Signature du titulaire
M. Laurent AUBUCHOU (Institution Adour)	M. Régis SOUBABERE (Institution Adour)	M. Claude MIQUEU (Institution Adour)	Mme Isabelle CAILLETON Anstitution Adour)	M. Henri DAUGA (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)	Suppléant
ęsnoxe					Signature du suppléant

Page 3/8

Réunion de la CLE du SAGE Adour Amont

Feuille de présence 13 février 2008



SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

49	48	47	46	45	4	43	42	4	40	39	38	37	
Comité départemental du Tourisme	Fédération de Canoë- Kayak	Fédération départementale des Chasseurs	Association de consommateurs	Association de protection de la nature	Association de protection de la nature	Association de protection de la nature	Chambre de commerce et d'industrie	M. Paul BER (Chambre de commerce (Commerce de et d'industrie d'industrie d' Gers en Gas	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	Chambre d'agriculture des Landes	Chambre d'agriculture du Gers	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	Siège
M. le Président (Comité départemental du tourisme et des loisirs du Gers)	M. Georges DANTIN (Fédération de Canoë- Kayak)	M. Jean-Luc DUFAU (Fédération départementale des chasseurs des Landes)	M. Pierre JOUY (UFC « Que Choisir » Hautes Pyrénées)	Monsieur le Président ou son représentant (Nature Midi-Pyrénées)	Monsieur le Président ou son représentant (SEPANSO Landes)	Monsieur le Président ou son représentant (Collectif Adour Eau Transparente)	M. Jean BAROTTIN (Directeur de l'usine de Dax de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est)	M. Paul BERGAMO (Chambre de commerce et d'industrie d'Auch et du Gers en Gascogne)	M. Michel MARQUE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)	M. Jean-Michel ANACLET (Chambre d'agriculture des Landes)	M. Henri-Bernard CARTIER (Chambre d'agriculture du Gers)	M. Christian PUYO (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)	Titulaire
учтк	skupu (States	xmx	Com			te	X		Ë	Signature du titulaire
M. Gérard CAZALIS (Comité départemental du tourisme Béarn- Pays Basque)	M. Manuel FRANCEZ (Fédération de Canoë- Kayak)	M. Joël BOUEILH (Fédération départementale des chasseurs du Gers)	Mme la Présidente de l'UDAF des Landes (Union départementale des associations familiales des Landes)	Monsieur le Président ou son représentant (Association Landes Nature)	Monsieur le Président ou son représentant (UMINATE 65)	Monsieur le Président ou son représentant (UMINATE 32)	Mme Monique DAUDE (Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn, Responsable Sécurité Environnement)	M. Patrick ZERBINI (Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes Pyrénées)	M. Guy ESTRADE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)	M. Marcel SAINT CRICQ (Chambre d'agriculture des Landes)	M. Bernard MALABIRADE (Chambre d'agriculture du Gers)	M. Jean-Jacques VERDOUX (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)	Suppléant
тктк					1		1				rxan		Signature du suppléant



	M. Jacques GUENANTIN (UNICEM Aquitaine)		M. Pierre PECOUT (UNICEM Aquitaine)	Association des carriers	72
	M. Francis UCHAN (Groupement des irrigants des riverains de cours d'eau et des propriétaires de lacs des Pyrénées Atlantiques)		M. Jean PERE (Président du Syndicat départemental d'irrigation des Hautes- Pyrénées)	Association départementale des irrigants	53
, was	M. Claude LANNEL ONGUE (Fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	the state of the s	M. Jean-Jacques NAPOLEON (Fédération des Landes pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	M. Jean-Jacque Fédération NAPOLEON départementale pour la (Fédération des Pêche et la Protection Landes pour la du Milleu Aquatique et la protection of milleu aquatique milleu aquatique	52
majora · V	M. Jacques MAYSONNAVE (Fadération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	of m XT	M. Jacques DUCOS departementale pour la (Fédération des Hautes departementale pour la Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du milieu aquatique)	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	51
	M. Jean-Yves MONTUS (Comité départemental du tourisme des Landes)		M. Jean-Manuel DELEUZE (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement)	Comité départemental du Tourisme	50
Signature du suppléant	Suppléant	Signature du titulaire	Titulaire	Siège	

SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

67 66 65 2 63 62 6 60 59 58 57 56 55 départementale de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées départementale de l'agriculture et de la forêt du Gers départementale de l'agriculture et de la forêt des Landes Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes DIREN Aquitaine DIREN Midi Pyrénées (DIREN Midi-Pyrénées) DRIRE Midi-Pyrénées (DRIRE Midi-Pyrénées) M. Claude Agence de l'Eau Adour CHARDENAS Garonne (Agence de l'Eau Adour Garonne) Préfecture des Pyrénées Atlantiques Préfecture des Hautes M. le Préfet des Pyrénées Hautes-Pyrénées DRIRE Aquitaine Préfecture du Gers Préfecture des Landes Landes Direction Direction Pyrénées Direction Atlantiques Siège M. le Directeur (DDAF des Hautes Pyrénées) M. le Directeur (DDAF des Pyrénées Atlantiques) M. le Directeur (DDAF du Gers) M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques M. le Directeur (DRIRE Aquitaine) M. le Directeur (DIREN Aquitaine) Mme la Directrice (DDAF des Landes) M. le Préfet du Gers Titulaire John Signature du titulaire Jos 1 YX mx Suppléant Signature du suppléant



72	71	70	69	68	
EDF	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées Atlantiques	Direction départementale de l'équipement des Hautes Pyrénées	Direction départementale de la jeunesse et des sports des Hautes Pyrénées	Office national de l'eau M. le chef de brigade et des milieux (ONEMA 40)	Siège
M. André VILLEMUR (EDF Adour et Gaves)	M. Michel NOUSSITOU (DDASS des Pyrénées Atlantiques)	M. Pascal HAURINE (DDE des Hautes Pyrénées)	M. Bruno BICOCCHI (DDJS des Hautes Pyrénées)	M. le chef de brigade (ONEMA 40)	Titulaire
X.					Signature du titulaire
M. Pascal OSSELIN (EDF)	M. le Directeur (DDASS du Gers)	M. le Directeur (DDE des Landes)	M. Alain MINVIELLE (DDJS des Pyrénées Atlantiques)	M. le chef de brigade (ONEMA 65)	Suppléant
excur		excusé		From	Signature du suppléant

SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

Personnes non-membres de la CLE du SAGE Adour assistant à la réunion

			Institution Adour	lintroletiem Adour coordination du sage		de la Hanta Bigons.	2	Chare Agriculture	Charber & Agricher	Structure
			Nax Roussel	fr Xenre cubuse	SOUBIRAN NICOLAS	Jechnicien Rivière	a Havin CHERRIEN	Vew wigue MABRUT	19 min BAQUE Thierry	Prénom et Nom de la personne
			B	pland	Hobber	the .	Manuel			Signature
							 /\	//	,	

Réunion de la CLE du SAGE Adour Amont